urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Dossier n°180185

Département du Tarn
Commune de Couffouleux

5ème MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Document Graphique de zonage

Planche Nord

Géomètre-Expert
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Echelle 1/5000

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2018»

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008B200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

Tableau des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Elargissement de la voie	La Commune	201
02	Elargissement de la voie	La Commune	1203
03	Aménagement de carrefour	La Commune	85
04	Voie piétonne	La Commune	1072
05	Elargissement de la voie	La Commune	510
06	Création de voie	La Commune	735
07	Espace Public	La Commune	2715
08	Elargissement de voie	La Commune	306
09	Aménagement de carrefour	La Commune	164
10	Création de voie	La Commune	464
11	Aménagement de voie	La Commune	1108
~~12~~	~~Elargissement de voie~~	~~La Commune~~	~~1634~~
13	Aménagement de carrefour	La Commune	1405
15	Extension du cimetière	La Commune	912
16	Aire de stationnement	La Commune	883
17	Passage sous château d'eau	La Commune	416
18	Aménagement de carrefour	La Commune	26

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Référence cadastrale
1	ZD0126
2	ZE0070
3	ZT0023
4	ZT0022
5	ZP0006
6	ZL0018

Légende

Zonage

- Secteur U1, correspond au centre bourg
- Secteur U2, correspond aux espaces bâtis situés en périphérie du centre bourg
- Secteur U2e, corrspond aux zones destinées à accueillir des équipements, des services
- Secteur U3, correspond aux espaces bâtis moindres situés en périphérie
- Secteur UT, correspond aux équipements sportifs
- Secteur Uxb, correspond à la zone économique déjà bâtie du Bayayo
- Secteur Uxm, correspond à la zone économique déjà bâtie des Massiès
- Zone 1AU, correspond aux zones à urbaniser du bourg
- Zone AU0, correspond à des zones fermée à l'urbanisation du bourg
- Zone AUT0, correspond aux zones fermée destinée à accueillir l'extention des installations sportives
- Zone AUxm, correspond aux zones à urbaniser de la zone économique des Massiès
- Zone A, correspond aux zones agricoles
- Secteur A1, correspond à des zones habitée (sans caractère agricole), à l'intérieur des grands espaces agricoles
- Secteur A2, correspond à des zones habitée (sans caractère agricole), à l'intérieur des grands espaces agricoles où quelques constructions sont autorisées
- Secteur Ap, ce sont des secteurs agricoles protégés dans lesquels certaines constructions sont autorisées.
- Zone N, correspon à des zones naturelles à préserver
- Zone N1, correspond à des zones naturelles dans lesquelles des habitations sont présentes
- Secteur Nh,correspond à des zones pouvant accueillir des caravanes

Autres Informations

- Espaces présentant un intérêt écologique et ou paysager à préserver en l'état selon les dispositions du code de l'Urbanisme.
- Espaces soumis à une servitude de projet
- Espaces soumis à une Orientation d'aménagement et de programmation
- Emplacements réservés
- ★ Bâtiment agricole qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimoiniale peuvent faire l'objet d'un changement de destination dès lors que ce changement ne compromet pas l'exploitation agricole
- Espace soumis au risque d'inondation d'après le Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé le 18/08/2015
- Zone soumise au risque de mouvement de terrain (PPRMT)